

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL)  
Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON)  
Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET)  
M. AUTISSIER (procuration à M. TURPIN)  
Mme DOGET (procuration à Mme MARTIN)  
M. THOR (procuration à M. TASSEZ)  
M. DEROTTELEUR (procuration à Mme KEMPF)  
Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER)  
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)  
Mme DAUGU (procuration à Mme CHARON-COLIN)

et **excuse** l'absence de M. MELLOTT

-

**Monsieur ADAM** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés **l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour** :

- 1) nouveau plan de financement pour l'acquisition d'un véhicule électrique
- 2) création de la commission de délégation de service public (CDSP)

Ces points dont les exposés des motifs ont été adressés aux membres du Conseil municipal par mail seront soumis à l'approbation de l'assemblée en fin de séance.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2017** sous réserve de la rectification à apporter page 18, formulée par Madame CHARON-COLIN et portant sur le calendrier réalisé par le comité de jumelage Aubigny-Vlotho et non par la commune de Vlotho comme indiqué.

-

Il est ensuite apporté au Conseil municipal les informations suivantes données en réponse à une **question posée lors de la séance du 28 septembre dernier** :

- Question émanant de M. AUTISSIER : raisons de l'augmentation de presque 11 % du volume d'eau vendu en m3 entre 2015 et 2016 alors que le nombre d'abonnés n'a pas augmenté et que les consommations ont été pratiquement identiques de 2013 à 2015
- Après avoir pris contact avec Véolia, Monsieur Turpin indique que le nombre d'abonnés en 2017 était de 3027, il a légèrement baissé par rapport à 2016 : - 10. Le volume vendu a augmenté de + 11 % sur l'année, cette augmentation provient essentiellement de la surconsommation de l'ensemble des abonnés lors du mois d'août (+ 21 %/août 2016) et du mois de septembre (+ 10 %/ septembre 2016).

Monsieur TURPIN donne l'exemple de surconsommations chez les abonnés qui varient de 5 416 m3 à 70 m3.

-

Madame le Maire aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

**- Barème classe de neige 2017-2018**

Sur le rapport présenté par Monsieur CHAUSSERON, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 19 Octobre 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le barème de classe de neige 2018 fixant comme suit la participation des familles

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL	PARTICIPATION COMMUNALE	PARTICIPATION DES FAMILLES	% de la participation/coût du séjour
	Année 2017-2018	Année 2017-2018	Année 2017-2018	
0 à 276	Sous réserve 81	665	137	15%
277 à 320	59	687	137	15%
321 à 366	59	667	157	17%
367 à 410	59	581	243	27%
411 à 457	59	411	413	47%
+ 457	31	212	640	72%

- décide d'appliquer les participations ci-dessus présentées, pour tout élève qu'il soit domicilié à Aubigny ou sur une autre commune, sous réserve de la règle suivante : dans le cas où des conseils municipaux des collectivités extérieures décideraient de ne plus assumer en tout ou en partie la part des frais supportés par la Commune d'Aubigny, la charge serait transférée aux familles elles-mêmes.

Madame le Maire explique que compte tenu de la baisse des effectifs, des communes extérieures ont été contactées pour proposer un partage des frais de transports dans le cas où elles auraient souhaité profiter de notre organisation de classe de neige. Aucune des communes environnantes n'a souhaité s'associer à Aubigny. Il faut souligner que le montant d'un tel séjour est élevé et qu'il se peut que peu de communes envoient encore des élèves en classe de neige. Madame le Maire souligne l'intérêt de la classe de neige pour les enfants de CM1. Elle ajoute que la participation du Conseil départemental n'est pas encore confirmée.

#### - Annulation rétrocession de concession funéraire

Monsieur TURPIN fait part au conseil municipal de la demande du concessionnaire de ne plus procéder à la rétrocession approuvée par délibération du 27 avril dernier.

Le Conseil municipal approuve par conséquent l'annulation de la délibération n° 2017/04/34 portant rétrocession de la concession n° 960 – Massif 12 au nom de Madame Simone MOREAU.

#### - Boucles intercommunales Aubigny/Blancafart et Aubigny/Sainte-Montaine

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le tracé de boucles intercommunales empruntant des chemins communaux et ruraux de la commune entre Aubigny et Blancafart et entre Aubigny et Sainte-Montaine,
- accepte le balisage de ces boucles défini par l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne ainsi que l'engagement de ne pas aliéner les chemins concernés par les itinéraires validés
- s'engage à maintenir les chemins ruraux ouverts dans un état d'entretien satisfaisant

Madame le Maire précise que sur la boucle Aubigny/Sainte-Montaine, une variante est ouverte aux piétons et aux chevaux.

Monsieur TURPIN précise que tous ces chemins ont été contrôlés, qu'ils sont praticables à l'exception de la variante pour les vélos.

#### **- Mise à jour du tableau des voies communales**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des voies communales en y ajoutant :

- la rue du Guidon : de l'avenue du Général Leclerc à la rue André Houssemaine pour 210 mètres
- la résidence du Moulin des Filles : rue Jean-Baptiste Leclère pour 296 mètres

ce qui porte la longueur totale de la voirie communale à 40 236 mètres.

Il est précisé que cette longueur de voirie entre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux communes.

Monsieur REMBLIER est chargé de vérifier l'exhaustivité de la liste des voies inscrites au tableau.

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne en vue de prendre la compétence facultative « culture » rédigée comme suit : « *La CDC est compétente en lieu et place des communes pour porter le Projet Artistique et Culturel de Territoire et le contrat culturel départemental. Elle aura la possibilité d'organiser directement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire sur le territoire* ».

#### **Création d'un site patrimonial remarquable**

Madame RENIER rappelle que le Conseil municipal avait délibéré en avril 2016 pour présenter la candidature de la commune à la marque « Petites Cités de Caractère ». Il manque au dossier une délibération mettant en place une mesure de protection dénommée « Site patrimonial remarquable », nouvelle mesure remplaçant les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite CLAP permet la création de sites d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. La description des SPR est définie dans l'article L 631 du Code du Patrimoine.

Les décrets concernant les SPR ne sont pas encore sortis mais il s'agit de prendre une délibération d'intention de création d'un site patrimonial remarquable. Une nouvelle information sera effectuée au niveau du conseil municipal dès lors que tous les textes sur le sujet seront connus et l'Architecte des Bâtiments de France apportera son aide au montage du dossier.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de lancer une procédure de mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable sur le secteur historique de la Commune.

Monsieur GRESSET indique que la commission chargée d'étudier la candidature d'Aubigny à la marque « Petites Cités de Caractère » passera le 5 décembre, elle est composée de l'Architecte des Bâtiments de France, du CAUE, de la Région, du Département, du maire de Tonnerre et du Président national des Petites Cités de Caractère. Madame RENIER présentera la commune sur le plan économique et présentera également les futurs projets, Monsieur GRESSET fera une présentation historique. Madame le Maire et Monsieur GRESSET feront ensuite visiter la ville aux membres de la commission.

## **Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau plan de financement actualisé pour l'acquisition du véhicule électrique, tel que repris au tableau ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Acquisition d'un véhicule électrique	15 800.00	Contrat de ruralité	6 320.00	40%
		Participation du SDE	1 500.00	9%
		Participation de la commune	7 980.00	51%
<b>Total dépenses</b>	<b>15 800.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>15 800.00</b>	<b>100%</b>

## **Election de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

Madame RENIER rappelle la délibération du 28 septembre dernier pour le lancement de la procédure de délégation de service public concernant la gestion du centre équestre d'Aubigny à la suite du départ des délégataires en place.

Il s'agit désormais de former la commission de délégation de service public qui sera chargée d'ouvrir les plis déposés par les candidats, d'émettre un avis sur les candidatures et sur les offres. Il est précisé qu'il s'agit bien d'une commission spécifique et non pas de la commission d'appel d'offres.

Madame RENIER propose de reconduire les membres de la CAO pour la composition de cette commission de délégation de service public. Elle rappelle qu'elle est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, que les membres sont élus sur scrutin de liste selon le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le vote à main levée et élit par 29 voix Pour les conseillers municipaux ci-dessous pour composer la Commission de délégation de service public :

	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
LISTE ENSEMBLE POUR AUBIGNY	M. REMBLIER	Mme GRESSIN
	M. TURPIN	M. ROUARD
	M. DUVAL	M. TASSEZ
	Mme BUREAU	M. ADAM
LISTE ALTERNATIVE CITOYENNE	Mme DAUGU	M. MELLOTT

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**1/ Foire-exposition** : Madame le Maire indique que l'édition 2017 s'est très bien déroulée. Elle a remis, au nom du Conseil municipal, la Médaille de la Ville à Monsieur François CHESNE qui prend sa retraite après avoir organisé la Foire-Exposition depuis vingt ans et s'être occupé de la Brocante annuelle. L'association continuera de porter ces deux manifestations. Madame le Maire a proposé que les services municipaux apportent une aide au niveau administratif si besoin lors des prochaines éditions.

## **2/ Calendrier des manifestations :**

### Octobre

Sam 28 Dim 29 9 h 00 - 19 h 00 Salon des Antiquaires – Rotary Club Aubigny Argent – Salle des Fêtes  
Inauguration à 12 h 30

Sam 28 10 h 00 Inauguration des 2 tranches du lotissement du Moulin des Filles

13 lots vendus sur les 22 lots disponibles

Novembre

Dim 5	14 h 00	Thé dansant du C.C.A.S – Salle des Fêtes
Sam 11	9 h 00 9 h 30 10 h 30  11 h 00 – 15 h 00	99 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918 : Départ d'une délégation en car au Carré Militaire du cimetière Rassemblement cour du château puis messe Rassemblement sous le porche de l'église pour le Monument aux Morts – Levée des couleurs - recueillement – dépôt de gerbe – Lecture du message - Sonnerie puis vin d'honneur salle Bill Millin Cross des Etangs – ACA Athlétisme – Parc des Sports
Dim 12	13 h 00  16 h 30	Loto – ACA Rugby – Salle des Fêtes  Théâtre de la Jeune Plume « Ça m'empêche pas de dormir mais quand même » La Forge
Ven 17	13 h 00 – 21 h 00	Forum des Métiers – Salle des Fêtes  Monsieur DUVAL indique que les élèves de 3 <sup>ème</sup> du Collège et de la Maison Familiale pourront rencontrer les entreprises le 17 Novembre 2017 - accueil des collégiens de 13 h à 17 h - 17 h à 19 h : accueil des étudiants - à partir de 19 h les parents pourront accompagner les étudiants et les demandeurs d'emplois auront également accès au forum  A ce jour, une soixantaine d'entreprises se sont inscrites à ce Forum.  Madame le Maire indique que ce forum rassemblera des professions couvrant les domaines juridique, médical, artisanal, du commerce, de l'industrie, paramédical, de l'armée ...  Elle ajoute que la rencontre des différents professionnels au moment du repas a été très appréciée l'année dernière car ils n'ont pas beaucoup d'occasion d'échanger entre eux.
Du mar 21 au jeu 23	<i>Journée</i>	Bourse aux jouets – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord– Salle des Fêtes
Ven 24	19 h 00	Assemblée Générale – Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Salle des Fêtes
Ven 24	9 h – 19 h	30 <sup>ème</sup> Anniversaire Isa Groupe à La Forge
Sam 25	17 h 00 17 h 20 17 h 30  18 h 45	Sainte Barbe - Rassemblement des personnels Pl. de la Résistance - Passage en revue du détachement de Sapeurs-Pompiers - Défilé en musique jusqu'au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbe puis défilé vers église pour la messe Retour à la mairie pour vin d'honneur offert par la Municipalité dans la salle du 1 <sup>er</sup> étage du Château
Sam 25	19 h 30	Soirée dansante – Association Jedinstvo – Salle des Fêtes

Dim 26

13 h 30

Loto – ESA Tennis – Salle des Fêtes

**3/ Calendrier des réunions :**

- Jeudi 23 Novembre 2017 à 20 H 00 : 8° COMMISSION
- Jeudi 30 Novembre 2017 à 20 H 30 : CONSEIL MUNICIPAL

**4/ Subventions de l'Etat**

Madame le Maire indique que la commune a reçu des notifications d'attribution de subventions par l'Etat et notamment celle de 40 % des travaux pour la 1<sup>ère</sup> tranche de restauration du château des Stuarts. Les travaux vont pouvoir démarrer.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 h 15.